# MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS



Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique 484, route 277, Saint-Léon-de-Standon, Québec, GOR 4L0 www.aqlpa.com● www.faitesdelair.org



# À propos de l'AQLPA

Fondée en 1982, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) regroupe aujourd'hui plus de 27 000 membres et sympathisants issus de toutes les régions du Québec. L'AQLPA s'est donnée pour mission de contribuer à la protection de l'air et de l'atmosphère, pour améliorer la santé des humains et celle des écosystèmes.

L'AQLPA a pour objectifs de favoriser et promouvoir des actions, des aménagements et des idées conformes aux principes du développement durable. Elle vise notamment à regrouper les associations environnementales et paraenvironnementales afin de lutter contre les pollutions atmosphériques, leurs sources et leurs conséquences.

Au fil des ans, elle a développé au Québec des approches novatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat à travers différents projets et programmes. Entre autres, le projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec; le projet *Faites de l'air*, le programme de recyclage de vieux véhicules, financé par le gouvernement du Québec, qu'elle a initié et géré visant à réduire la pollution émise par les véhicules âgés et à encourager l'utilisation de modes de transports plus durables. Ainsi que le programme *Changez d'air*, le **programme provincial de retrait et remplacement d'appareils de chauffage au bois polluants** dans toutes les régions du Québec, sauf l'île de Montréal.

Elle est également intervenue sur plusieurs projets énergétiques devant divers forums pour renforcer les instruments de régulation et de planification afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

#### **POUR INFORMATION**

Bernard Roy, directeur général AQLPA T 418 642-1322 poste 235 / bernard.roy@aqlpa.com

André Bélisle, président AQLPA T 418 642-1322 poste 223 / C 418 386-6992 / andre.belisle@aqlpa.com



Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) 484, Route 277 Saint-Léon-de-Standon (Qc) GOR 4L0 Téléphone : 418 642-1322

Courriel: info@aqlpa.com



# Table des matières

Introduction	4
Recommandations :	4
Pourquoi?	4
Le programme <i>Changez d'air</i>	
MOTIVATIONS : ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET EFFICACITÉÉMISSIONS DE PARTICULES FINES : UNE RÉDUCTION DE 80%	E
UN SUCCÈS BASÉ SUR LE PARTENARIAT	7
LA SUITE DU PROGRAMME	7
Conclusion	-



## Introduction

L'AQLPA est heureuse de contribuer à la réflexion des membres de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs au sujet du Projet de règlement sur les appare ils à com bust b les so lides.

Forte de l'expérience et des connaissances acquises avec son programme *Changez d'air*, le **programme de retrait et remplacement d'appareils de chauffage au bois polluants** dans toutes les régions du Québec, sauf l'île de Montréal, l'équipe de l'AQLPA souhaite participer à la bonification du projet de loi proposé.

Sachant votre temps précieux, nous tenterons d'être ici le plus succinct possible et irons directement à l'essentiel en présentant d'abord nos principales recommandations au sujet du Projet de loi. Toutefois, si vous aviez de plus amples interrogations, notre équipe demeurera à votre entière disposition.

## **Recommandations:**

- 1- Il serait souhaitable que les autorités montréalaises fassent la distinction entre les appareils de nouvelle génération qui sont certifiés EPA et ceux d'ancienne génération qui ne le sont pas;
- 2- Il serait souhaitable que la Ville suive à 100% la norme EPA et permette le remplacement, dès 2015, des vieux appareils par ceux certifiés selon la norme EPA en vigueur, plutôt que d'attendre 2020 tel que proposé dans l'actuel projet de loi;
- 3- Il serait souhaitable que la Ville renonce à interdire l'utilisation des appareils de chauffage au bois certifiés EPA en vigueur ;
- 4- Il serait souhaitable que la Ville renonce à faire la promotion de l'utilisation du gaz naturel comme remplacement du bois ou des granules.

# Pourquoi?

**Recommandation #1 :** Il serait souhaitable que les autorités montréalaises fassent la distinction entre les appareils de nouvelle génération qui sont certifiés EPA et ceux d'ancienne génération qui ne le sont pas; et

**Recommandation #2**: Il serait souhaitable que la Ville suive à 100% la norme EPA et permette le remplacement, dès 2015, des vieux appareils par ceux certifiés selon la norme EPA en vigueur, plutôt que d'attendre 2020 tel que proposé dans l'actuel projet de loi;

Ces simples ajustements satisferaient au respect-de normes strictes en matière d'environnement et de santé publique, tout en participant de façon notable à l'amélioration de la qualité de l'air. Bien sûr, l'AQLPA ne s'oppose pas à ce qu'à terme la réglementation en vigueur soit fixée à 1,3 g/h mais estime que, d'ici là, tout devrait être fait dans le meilleur intérêt de tous et dans une perspective d'efficacité réaliste.

À cet effet, on ne peut ignorer le fait que les appareils de nouvelle génération EPA permettent une réduction importante des particules et des autres polluants (NOX, HAP, etc.), comparés aux poêles et foyers d'ancienne génération. De plus, l'arrivée prochaine sur le marché canadien d'une nouvelle génération de poêles plus performants permettra de réduire encore davantage les émissions polluantes. C'est pourquoi nous suggérons que la Ville suive la norme EPA à 100 % et permette le remplacement des vieux appareils par des nouveaux respectant la norme EPA, comme c'est le cas dans tout le reste du Québec et ce, depuis 2009. À ce sujet, rappelons que le niveau d'émissions



permises par la norme passera à 4,5 g/h dès février 2015. À ce moment, les appareils réduiront de 94 % les émissions des particules fines dans l'air comparativement aux appareils d'ancienne génération.

Suivre à 100 % la norme EPA permettrait donc d'améliorer la qualité de l'air sur l'île de Montréal plus rapidement. Il s'agirait en fait d'une réduction d'environ 94 % des particules fines émises dans l'air (vs 98 % pour les appareils pour la norme de 1,3 g/h). D'où l'idée également de ne pas attendre à 2020 et d'agir dès maintenant.

**Recommandation #3**: Il serait souhaitable que la Ville renonce à interdire l'utilisation des appareils de chauffage au bois certifiés EPA en vigueur;

Comme le dit l'adage, le mieux est souvent l'ennemi du bien. Depuis 2009, le Règlement sur les appareils de chauffage au bois <sup>1</sup>autorise uniquement et strictement la vente de poêles certifiés EPA partout au Québec. Aussi, une résistance citoyenne importante à l'abandon de la sécurité d'un chauffage d'appoint est à craindre fortement à Montréal si une interdiction totale devait voir le jour. D'ailleurs comme gestionnaire d'un programme de recyclage de vieux poêles à bois, nous avons eu de nombreux appels de citoyens de Montréal inquiets à ce sujet. De plus, les résultats du programme Changez d'air, où seulement 9% des participants ont choisi un poêle à granules comme poêle de remplacement contre 72% un poêle à bois, ne laissent pas tellement de doutes sur le peu d'intérêt que les poêles à granules suscitent.

D'autre part, et c'est une donnée importante à considérer, l'utilisation des poêles à granules ne fait malheureusement que déplacer le problème. En effet, bien qu'en terme de pollution émise à la sortie de la cheminée les granules soient intéressantes, sur l'ensemble de leur cycle de vie, ce n'est

Exemple d'émission de particules\*
d'un poêle à bois

30-50
grammes / h

Appareil
non-certifié

Efficacité globale\*\*
40-60%
60-80%

\*Particules fines < 2.5 microns
\*\* Efficacité de combustion et de transfert de chaleur

pas le cas puisqu'il faut considérer les émissions de particules et les émissions de GES liées à leur transport... Les granules provenant de régions éloignées de Montréal. *A contrario*, il est bien documenté que le bois de chauffage utilisé en ville provient en majeure partie de la ville ou de ses abords immédiats. Le bois de chauffage utilisé à Montréal est le plus souvent le résultat de l'abattage d'arbres pour de multiples raisons, maladies, bris lors de tempêtes, construction, etc. Il faut aussi prendre en considération le fait qu'à Montréal le chauffage au bois est surtout utilisé à des fins d'agrément et/ou de dépannage. D'ailleurs, les citadins consomment tout au plus 1 corde de bois par année en comparaison à l'utilisation de 10 à 15 cordes en régions rurales incluant les municipalités où on retrouve des problèmes de smog plus criant qu'à Montréal.

**Recommandation #5 :** Il serait souhaitable que la Ville renonce à faire la promotion de l'utilisation du gaz naturel comme remplacement du bois ou des granules.

Dans le contexte des changements climatiques, il faut réduire l'utilisation faite des combustibles fossiles partout où cela est possible. Proposer de recourir au gaz « naturel » comme chauffage d'agrément n'est donc pas la voie à suivre.

D'abord ce dernier est plus impactant pour l'atmosphère en terme de gaz à effet de serre que le bois et les granules, et on a encore plus à craindre sachant qu'on utiliserait de plus en plus de gaz de schiste dont l'extraction engendre des impacts environnementaux colossaux.

Le biométhane qui pourrait être une solution plus écologique ne sera malheureusement pas au rendez-vous à Montréal assez rapidement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Règlement sur les appareils de chauffage au bois, Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, a. 31, 109.1, 124.0.1 et 124.1). http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FQ\_2%2FQ2R1.htm



Bref, dans ce contexte de lutte aux changements climatiques et de développement durable, la Ville ne devrait pas faire la promotion de l'utilisation du gaz naturel.

# Le programme Changez d'air

Ce programme initié et géré par l'AQLPA et financé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques permet quelques apprentissages qui pourront certainement éclairer les décisions des membres de la présente Commission, c'est pourquoi, nous vous le présentons ici rapidement. Lancé sous forme de projet pilote en juillet 2012 ce programme avait comme objectifs de :

- 1. Remplacer ou retirer 5000 appareils de chauffage au bois sur le territoire du Québec, à l'exception du territoire l'Île de Montréal ;
- 2. Sensibiliser le grand public à l'utilisation responsable du combustible bois et aux meilleures pratiques de chauffage au bois ;
- 3. Réduire l'émission de 348 à 565 tonnes de particules fines par année, pendant trois ans, perpétué dans le temps ;
- 4. Diminuer le nombre de journées de smog ou de mauvaise qualité de l'air;
- 5. Diminuer les coûts en frais de santé et le nombre de décès provoqués par des maladies cardio-pulmonaires liées à la mauvaise qualité de l'air au Québec;
- 6. Contribuer à augmenter l'efficacité énergétique des ménages québécois.

L'accès au programme était réservé aux résidents des municipalités participantes. À la fermeture du programme, 476 municipalités avaient adhéré au programme, soit environ 40 % de villes et municipalités du Québec, représentant 72% de la population cible (16 régions administratives, excluant l'Île de Montréal).

## Résultats du programme Changez d'air

Contrairement au volet Montréalais, le programme Changez d'air a généré des retombées appréciables.

- Avec 5 686 participants, le programme a dépassé l'objectif fixé à 5 000 inscriptions.
  - 5 444 (96%) ont remplacé leur vieil appareil par un appareil plus performant (norme EPA ou CSAB415.1.)
  - 242 (4%) ont retiré leur vieil appareil sans le remplacer;
- Les 5 444 appareils de chauffage ont été remplacés par différents types d'appareils :
  - 3 923 appareils au bois (poêles, foyers ou encastrables) (72 %)
  - 720 appareils (poêles, foyers ou encastrables) au gaz (13%)
  - 485 fournaises au bois ou aux granules (9 %)
  - 316 appareils (poêles, foyers ou encastrables) aux granules (6 %)

## **MOTIVATIONS: ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET EFFICACITÉ**

La campagne de sensibilisation pour une utilisation responsable du chauffage au bois était un objectif important du programme. 37 % des bénéficiaires du programme disent avoir participé au programme en raison de préoccupations environnementales et de santé, alors que pour 29 % des participants, c'est l'efficacité des appareils de chauffage EPA qui a motivé leur inscription.

### ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES: UNE RÉDUCTION DE 80%

En tenant compte de l'écart entre les émissions des nouveaux appareils par rapport aux vieux ainsi qu'au nombre de



cordes de bois utilisés annuellement, le programme *Changez d'air* aura contribué à un réduction des émissions de particules fines de l'ordre de 271 à 440 tonnes. Cela représente une réduction de 80 % des émissions de particules fines émises au moment de l'inscription des participants. Les intentions de changements d'habitudes en matière de chauffage contribueraient à une réduction supplémentaire de l'ordre de 2 %.

## UN SUCCÈS BASÉ SUR LE PARTENARIAT

En plus de la contribution du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le programme *Changez d'air*a bénéficié de l'appui de nombreux partenaires qui ont complété le financement et la diffusion du programme. L'AQLPA tient à souligner que le succès de l'opération repose sur l'efficacité de ce réseau de partenaires, comptant:

- 170 détaillant accrédités, manufacturiers et distributeurs;
- L'Association des professionnels du chauffage (APC);
- 476 villes et municipalités du Québec;
- Desjardins assurances générales.

L'AQLPA rappelle que les détaillants, manufacturiers et distributeurs ainsi que les villes et municipalités contribuaient financièrement au programme en assumant une portion des remises aux participants et en diffusant les renseignements sur le programme à leurs clients et résidents. Desjardins assurances générales proposaient aux participants une réduction de 100\$ sur une assurance habitation Desjardins (offre valide pendant un an suivant l'adhésion au programme).

### LA SUITE DU PROGRAMME

Malgré la fermeture du programme, le 16 octobre 2013 (épuisement des fonds relatifs aux remises), plusieurs contribuables, partenaires, détaillants et acteurs municipaux, continuent d'appeler l'AQLPA et s'informent régulièrement sur une éventuelle suite du programme. Les résultats du projet pilote déployé en 2012-2013 ont récemment été présentés par l'AQLPA au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Une évaluation externe du programme a également été réalisée à l'hiver 2014. Des discussions devraient avoir lieu prochainement avec le gouvernement québécois concernant la suite éventuelle du programme.

## Conclusion

L'AQLPA est ravie de l'attention portée par la Ville de Montréal à la problématique de la pollution émise par les foyers en tout genre et espère vivement que ses quatre recommandations toutes simples seront intégrées à l'actuel projet de loi afin de le rendre plus efficace.

Soyez assurés que, dans l'éventualité où la Ville souhaiterait se doter d'un programme de remplacement des vieux appareils, notre équipe serait enchantée d'y contribuer, forte de l'expérience acquise à la grandeur de la province avec son programme *Changez d'air*.